

Consultation publique concernant la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 : résumé du mémoire de la Commission des partenaires du marché du travail

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Août 2025

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la consultation publique concernant la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029, voici le résumé de la position de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et du Conseil emploi métropole (CEM). Consolider l'immigration permanente est un sujet d'actualité qui demeure prioritaire pour la CPMT. Un travail important a été réalisé pour convenir d'un consensus fort autour du positionnement de la CPMT pour chacune des orientations proposées.

ORIENTATION 1 : La CPMT est d'avis que toute éventuelle réduction du nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec devrait être progressive, ciblée et accompagnée d'une hausse du niveau d'immigration permanente. Elle insiste sur l'importance de faciliter l'établissement permanent des personnes qui se trouvent actuellement dans la catégorie des résidents temporaires au Québec. La CPMT souligne par ailleurs que la réduction de 13 % du nombre de titulaires de permis dans le PTET et le PÉÉ est trop importante. Les réalités régionales et sectorielles du Québec, les enjeux liés au démarrage de cohortes aux trois ordres d'enseignement de même que la nécessité de maintenir la capacité de recherche et d'innovation des établissements universitaires doivent être pris en compte.

ORIENTATION 2 : La CPMT ne soutient aucun des trois scénarios présentés. La CPMT considère qu'il faut adopter un seuil plus élevé d'immigration permanente pour la période 2026-2029, avec une réduction progressive dans les années suivantes, offrant ainsi aux travailleurs et aux étudiants étrangers qualifiés déjà présents une voie d'accès rapide à la résidence permanente. La CPMT recommande par ailleurs de conserver le PEQ, un programme complémentaire au PSTQ, en l'excluant du calcul des seuils d'immigration permanente et en retirant l'exigence de la connaissance du français de la personne conjointe.

ORIENTATION 3 : La CPMT appuie l'augmentation de la part des personnes immigrantes permanentes ayant une connaissance du français, mais pas au détriment des talents et des qualifications requises sur le marché du travail. D'où l'importance de se donner les moyens pour pouvoir répondre aux exigences gouvernementales. La CPMT considère en effet qu'il est essentiel d'assurer l'accès facile, rapide et adapté aux services gouvernementaux de francisation. Des travaux conjoints (CPMT, MIFI et MESS) sont d'ailleurs en cours pour optimiser l'offre de services de francisation en milieu de travail.

ORIENTATION 4 : La CPMT est favorable à ce qu'une majorité d'admissions provienne des personnes déjà présentes au Québec tout en maintenant le recrutement international ciblé pour les secteurs prioritaires ainsi que pour les personnes encore à l'étranger qui sont admissibles au regroupement familial ou à la catégorie des personnes réfugiées.

ORIENTATION 5 : La CPMT est d'accord avec l'orientation 5, visant à maintenir une forte proportion d'immigration économique, tout en soulignant l'importance des autres catégories d'immigration. La CPMT propose d'établir la part d'immigration économique à celle observée les dernières années.

ORIENTATION 6 : La CPMT soutient l'orientation 6 supportant les obligations internationales du Québec et en affirmant la nécessité de l'intégration sur le marché du travail et dans la société québécoise de tous les immigrants se trouvant sur le sol québécois.

ENJEUX DU MARCHÉ DU TRAVAIL MÉTROPOLITAIN

Au regard des enjeux du marché du travail métropolitain, le Conseil emploi métropole porte à l'attention du ministère que :

- Les représentants des établissements d'enseignement collégial et universitaire soulèvent des préoccupations au regard de la réduction potentielle des permis d'admission des étudiants étrangers. Au niveau universitaire, cette clientèle représente une part considérable des étudiants fréquentant les institutions d'enseignement.
- Les entreprises de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal sont préoccupées principalement par le critère de bas salaires liés aux travailleurs étrangers temporaires (TET). Les secteurs d'excellence de la RMR de Montréal devraient être protégés, comme pour certains postes d'entrées, mais aussi pour le recrutement de personnes immigrantes visant à combler des postes à bas salaire.
- Des diagnostics sectoriels serviraient à mieux évaluer les besoins en matière d'immigration, particulièrement ceux concernant l'intégration des personnes immigrantes déjà présentes au Québec. Les services offerts, notamment en francisation, pourraient alors être optimisés.

Des évaluations d'impacts de la contribution des personnes immigrantes sur la productivité de la métropole serviraient également à mieux cibler les besoins et à y répondre.

CONCLUSION

Les changements fréquents dans les programmes d'immigration ont beaucoup d'impacts sur les entreprises, les organisations et les individus concernés. Le Québec doit se donner une vision à plus long terme et une meilleure stabilité au bénéfice de ces derniers.

Les membres de la CPMT souhaitent par ailleurs le maintien des initiatives visant la régionalisation de l'immigration. Enfin, ils soulignent l'importance de s'assurer de l'attractivité du Québec dans un contexte de migration internationale accrue.

Consultation publique concernant la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 : mémoire de la Commission des partenaires du marché du travail

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Août 2025

1. INTRODUCTION

Ce mémoire présente les observations et l'analyse de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) dans le cadre de la consultation publique concernant la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029.

LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) occupe une place centrale au sein du monde de la main-d'œuvre et de l'emploi au Québec. Lieu de concertation national, elle réunit des organisations représentatives du marché du travail : employeurs, main-d'œuvre, acteurs du milieu de l'enseignement, organismes communautaires les plus représentatifs œuvrant dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi et ministères et organismes à vocation économique et sociale. Cette position lui confère un rôle d'interface entre les représentantes et les représentants du marché du travail et l'État québécois pour favoriser l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail.

La CPMT est un organisme public assujéti à la Loi sur l'administration publique. Ses attributions et ses responsabilités sont définies par deux lois distinctes ainsi que par une entente de partenariat conclue en 2016 avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Son fonctionnement et son cadre de gestion sont également assujettis aux dispositions de certains autres règlements, lois et exigences. La Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (Loi MESS-CPMT) est la loi constitutive de la CPMT. Elle en détermine le rôle, les mandats et les responsabilités.

La mission

Dans une perspective de prospérité inclusive et par une action concertée, la CPMT :

- oriente les interventions en matière de main-d'œuvre et d'emploi, particulièrement celles favorisant l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail;
- contribue au développement, à la reconnaissance et à la mise en valeur des compétences de la main-d'œuvre en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail.

La CPMT assure la réalisation de sa mission en s'appuyant sur la force, la représentativité et l'engagement de tout son réseau de partenaires du marché du travail.

La vision

« Un leader innovant, mobilisateur des acteurs clés prêts à relever les défis actuels et futurs du marché du travail ».

Les valeurs

Les actions entreprises par la CPMT sont en cohérence avec les cinq valeurs de l'administration publique québécoise, à savoir la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité et l'impartialité.

La CPMT a choisi de se doter de trois valeurs distinctives, soit la coopération, l'ambition et l'innovation. Ces valeurs ont pour objectif d'inspirer et de guider son réseau de partenaires du marché du travail et tout particulièrement les membres de l'assemblée délibérante et le personnel du Secrétariat de la CPMT.

Coopération : Tous s'engagent dans une action collective concertée et ont un objectif commun, c'est-à-dire un marché du travail prospère et inclusif adapté aux défis actuels et futurs.

Ambition : Tous démontrent la volonté profonde d'être des acteurs de changement et d'exercer une influence par des actions collectives mises en place pour atteindre des objectifs ambitieux.

Innovation : Tous privilégient des moyens ou des options permettant une plus grande agilité ou présentant un caractère de nouveauté dans un écosystème bien établi ou en pleine effervescence.

Les champs d'intervention

Aux termes de la Loi MESS-CPMT, la CPMT a pour fonction de participer à l'élaboration des politiques, des orientations stratégiques et des mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi, en particulier celles visant à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail. Elle collabore également à la prise de décisions relatives aux mesures et aux programmes relevant de la ministre de l'Emploi dans ces domaines.

À ce titre, la CPMT :

- définit les besoins en développement de la main-d'œuvre actuelle et future au regard de la réalité du marché du travail;
- formule des recommandations aux ministères visés (ministère de l'Éducation, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration) en vue de répondre aux besoins du marché du travail;
- conseille la ministre sur les orientations générales de la politique du marché du travail;
- participe avec la ministre à l'élaboration de stratégies et d'objectifs en matière de main-d'œuvre et d'emploi;
- est responsable d'élaborer une politique d'intervention sectorielle qu'elle soumet à l'approbation de la ministre;

- collabore avec le ministre à la préparation du plan d'action annuel des services publics d'emploi, en assure le suivi, en évalue périodiquement les résultats et, le cas échéant, recommande au ministre les correctifs à apporter afin d'atteindre les objectifs de ce plan;
- examine les plans d'action régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi qui lui sont soumis par les conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) et les transmet à la ministre pour approbation, avec sa recommandation, ainsi que tout plan ou toute proposition qui lui est soumis au nom de l'industrie de la construction en matière de main-d'œuvre et d'emploi;
- exerce les attributions prévues par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN PERSPECTIVES

L'économie du Québec traverse une période de transition en raison du ralentissement économique causé notamment par la hausse significative des taux d'intérêt de 2022 à 2023. Après avoir atteint un nombre record de postes vacants et des taux de chômage à des creux historiques, le marché du travail se trouve maintenant dans une situation semblable à celle prévalant avant la pandémie¹.

Le marché du travail québécois reste encore favorable aux chercheuses et chercheurs d'emploi dans certains secteurs. Bien que les plus récentes projections d'évolution de la population totale, et plus spécifiquement des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), aient été revues à la hausse à moyen terme, il n'en reste pas moins que les enjeux démographiques demeurent, notamment le vieillissement de la population².

Dans les vingt dernières années, le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans au Québec a progressé plus rapidement que celui du Canada. Ce taux, qui était de 69,9 % en 2003 et inférieur à celui du Canada (72,2 %), est passé à 77,3 % en 2024, par rapport à 74,7 % pour le Canada. À ce chapitre, le Québec se trouve au premier rang des états fédérés³.

Pour sa part, le taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus au Québec, qui avait grimpé à 8,9 % en 2020 pendant la crise sanitaire, a ensuite diminué à 4,3 % en 2022 avant de remonter jusqu'à 5,3 % en 2024⁴. En juin 2025, il se situait à 6,3 %⁵. Le taux de

¹ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024) « [État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme](#) », page 7.

² Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2025) « [La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026 à 2029](#) », cahier de consultation, page 38.

³ Idem

⁴ Idem

⁵ Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 14-10-0287-01, [Caractéristiques de la population active, données mensuelles désaisonnalisées et la tendance cycle](#).

chômage des jeunes, soit la population âgée de 15 à 24 ans, a enregistré une hausse non négligeable de 2,1 points de pourcentage entre 2023 et 2024 (de 7,4 % à 9,5 %)⁶.

Selon les plus récentes données de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, au premier trimestre de 2025, Statistique Canada fait état de 115 515 postes vacants au Québec⁷. Par rapport au même trimestre de 2024, ce volume est en baisse de 27 900 (-19 %). Cette baisse se traduit par une réduction du taux de postes vacants, passant de 3,6 % à 2,9 % au cours de cette période. Alors que le Québec a longtemps été dans le peloton de tête des états fédérés du Canada ayant le taux de postes vacants le plus élevé, il se situe maintenant au 8^e rang.

L'accueil et l'intégration rapide des personnes immigrantes demeurent importants. Or, malgré certains progrès réalisés au cours des dernières années, chez les personnes immigrées âgées de 15 ans et plus admises au Québec très récemment (1 an et moins), le taux de chômage a augmenté de façon notable entre 2023 et 2024, passant de 11,3 % à 18,1 %, alors que le taux de celles admises récemment (entre 1 et 5 ans) a connu une relative stabilité en passant de 8,9 % en 2023 à 9,2 % en 2024⁸.

Selon les prévisions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), près de 1,4 million d'emplois seront pourvus par des personnes qui ne sont pas actuellement sur le marché du travail au Québec au cours de la période 2024-2033. La nouvelle offre de main-d'œuvre proviendra :

- des jeunes actuellement aux études (54 %);
- de la future population immigrante (24 %)⁹;
- de la hausse du taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans (12 %);
- des personnes de 65 ans ou plus qui resteront plus longtemps sur le marché du travail (7 %);
- des personnes en chômage qui intégreront le marché du travail, dont les personnes immigrantes (3 %)¹⁰.

⁶ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2025) « [La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026 à 2029](#) », cahier de consultation, page 38.

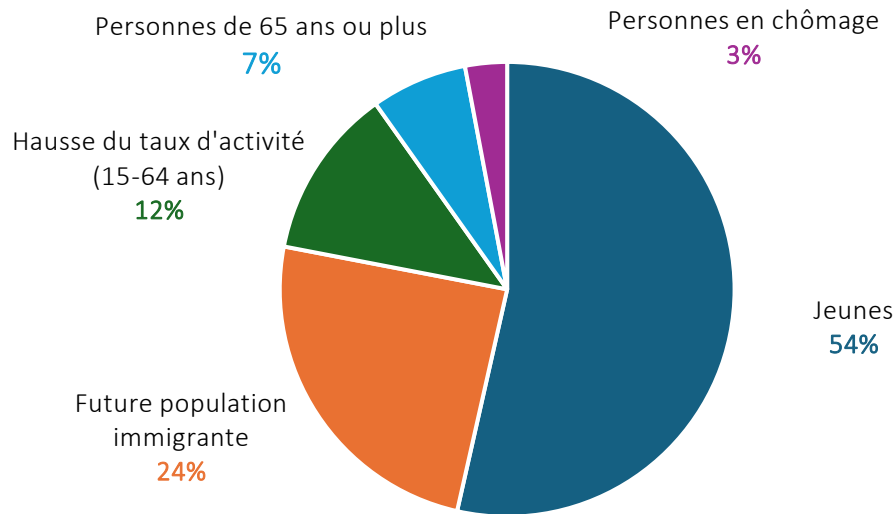
⁷ Institut de la statistique du Québec (2025), [Les postes vacants au Québec par trimestre](#)

⁸ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2025) « [La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026 à 2029](#) », cahier de consultation, page 39.

⁹ Le modèle tenait compte d'un volume d'environ 50 000 personnes immigrantes admises au Québec par année.

¹⁰ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024) « [État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme](#) », page 10.

Provenance de l'offre de main-d'œuvre à venir 2024-2033



Sur un horizon plus court de 2024 à 2028, le MESS prévoit que plus de la moitié des 516 professions de la Classification nationale des professions seront en déficit de main-d'œuvre : 56 (11 %) en déficit et 207 (40 %) en léger déficit. En comparaison, 170 professions (33 %) seront en équilibre et 6 (1 %) seront en léger surplus (aucune profession ne sera en surplus¹¹).

La croissance démographique au Québec est due entièrement à l'accroissement migratoire. En 2024, le solde migratoire total du Québec en 2024 est de 156 653 personnes, selon l'Institut de la statistique du Québec¹².

Le poids démographique du Québec dans le Canada a chuté de 27,3 % en 1976 à 21,9 % en 2025¹³.

Il ne faut pas à court terme miser sur l'accroissement naturel de la population québécoise pour répondre à l'enjeu démographique puisque, depuis 2009, il est de moins en moins élevé chaque année et les données provisoires du 1^{er} trimestre de 2025 pointent vers un accroissement négatif record (-3950)¹⁴.

¹¹ Idem, page 16.

¹² Institut de la statistique du Québec, Migrations internationales et interprovinciales, [Population et composantes de l'accroissement démographique, par année, Québec, 1972-2025](#)

¹³ Institut de la statistique du Québec, [Le bilan démographique du Québec. Édition 2025, page 20](#)

¹⁴ Il Institut de la statistique du Québec, Population et composantes de l'accroissement démographique, par année, Québec, 1972-2025, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/population-composantes-accroissement-demographique-quebec>

3. PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2026-2029

Cette section reflète la position de la CPMT en référence aux orientations proposées par le gouvernement du Québec dans le cahier de consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2026-2029¹⁵ et s'appuie sur l'intelligence collective du groupe de travail en immigration.

Le Conseil emploi métropole (CEM)¹⁶ a également été consulté pour se prononcer en matière de planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, au regard des enjeux du marché du travail métropolitain.

- Les représentants des établissements d'enseignement collégial et universitaire soulèvent des préoccupations au regard de la réduction potentielle des permis d'admission des étudiants étrangers. Au niveau universitaire, cette clientèle représente une part considérable des étudiants fréquentant les institutions d'enseignement.
- Les entreprises de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal sont préoccupées principalement par le critère de bas salaires liés aux travailleurs étrangers temporaires (TET). Les secteurs d'excellence de la RMR de Montréal devraient être protégés, comme pour certains postes d'entrées, mais aussi pour le recrutement de personnes immigrantes visant à combler des postes à bas salaire.
- Des diagnostics sectoriels serviraient à mieux évaluer les besoins en matière d'immigration, particulièrement ceux concernant l'intégration des personnes immigrantes déjà présentes au Québec. Les services offerts, notamment en francisation, pourraient alors être optimisés.
- Des évaluations d'impacts de la contribution des personnes immigrantes sur la productivité de la métropole serviraient également à mieux cibler les besoins et à y répondre.

¹⁵ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Consultation publique 2023-la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027-Cahier de consultation, disponible à [CONSULTATION PUBLIQUE 2025 - La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Cahier de consultation](#)

¹⁶ [Qui sommes-nous - Emploi-Métropole \(emploi-metropole.org\)](#)

ORIENTATION 1 : Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, en :

- Agissant dans les programmes pour lesquels le consentement du gouvernement du Québec est requis avant l'admission, et en visant une réduction d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et dans le Programme des étudiants étrangers;
- Interpellant le gouvernement fédéral afin qu'il resserre conséquemment l'encadrement des admissions dans le Programme de mobilité internationale et des demandes d'asile à destination du Québec.

Au cours des dernières années, les TET ont été une source croissante de main-d'œuvre dans la plupart des secteurs d'activité économique¹⁷.

La CPMT propose au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) des éléments suivants de réflexion à considérer au cours des prochaines années :

- Premièrement, comme soutenue dans le mémoire de la CPMT dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, la CPMT est favorable à une hausse des admissions à l'immigration permanente au Québec.
- Deuxièmement, plusieurs TET souhaiteraient s'établir au Québec de façon permanente et rencontrent des difficultés dans le processus d'obtention de leur statut de résident permanent. En plus, depuis août 2024, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé plusieurs mesures concernant les TET. Considérant que la contribution des TET à la prospérité économique du Québec et à la régionalisation des immigrants demeure importante, la CPMT propose que le MIFI facilite les voies de passages afin d'octroyer plus rapidement la résidence permanente et d'élargir l'accès à celle-ci pour les TET concernés par les annonces récentes du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral et pour les TET peu spécialisés (agricoles et Programme de l'expérience québécois (PEQ) - travailleurs FEER 4 et 5).
- Finalement, la diminution proposée de 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et dans le Programme des étudiants étrangers (PÉÉ) est élevée. Les réalités régionales et sectorielles doivent être prises en considération pour déterminer le pourcentage de cette réduction. À noter également que le démarrage des cohortes pour les établissements d'enseignement professionnel, collégial et universitaire sera grandement affecté par la baisse du nombre de titulaires de permis dans le PÉÉ. Des enjeux sur la capacité de recherche des établissements universitaires sont aussi à considérer. Enfin, la réduction du nombre d'étudiants étrangers doit être compensée par un financement public accru du réseau de l'enseignement supérieur.

¹⁷ Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2024006-fra.htm>.

La CPMT est d'avis que toute éventuelle réduction du nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec devrait être progressive, ciblée et accompagnée d'une hausse du niveau d'immigration permanente. Elle insiste sur l'importance de faciliter l'établissement permanent des personnes qui se trouvent actuellement dans la catégorie des résidents temporaires au Québec. La CPMT souligne par ailleurs que la réduction de 13 % du nombre de titulaires de permis dans le PTET et le PÉÉ est trop importante. Les réalités régionales et sectorielles du Québec, les enjeux liés au démarrage de cohortes aux trois ordres d'enseignement de même que la nécessité de maintenir la capacité de recherche et d'innovation des établissements universitaires doivent être pris en compte.

ORIENTATION 2

SCÉNARIO 2A

Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 25 000 personnes immigrantes admises annuellement

SCÉNARIO 2B

Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 35 000 personnes immigrantes admises annuellement

SCÉNARIO 2C

Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement

Autre scénario analysé, mais non soumis à la consultation :

Préoccupé par la baisse constante du poids démographique du Québec dans le Canada, le gouvernement a également analysé un scénario visant à ce que la part du Québec dans l'immigration canadienne corresponde à son poids démographique (21,9 %). Il aurait permis d'atténuer la tendance à la baisse du poids démographique du Québec dans le Canada, observé de façon constante depuis plusieurs décennies.

Ce scénario implique l'admission permanente de plus de 80 000 personnes immigrantes par année, ce qui a été jugé comme une pression trop forte sur la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.

- Selon les prévisions du MESS, près de 1,4 million d'emplois seront pourvus par des personnes qui ne sont pas actuellement sur le marché du travail au Québec au cours de la période 2024-2033¹⁸.

¹⁸ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024) « [État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme](#) ».

- Au Québec, l'immigration est le moteur exclusif de la croissance de la population active : il s'agit d'un levier puissant pour stimuler l'économie¹⁹.
- Quels que soient les seuils d'immigration qui seront établis, il est nécessaire de renforcer l'offre de services de soutien (francisation, reconnaissance des acquis et des compétences, accès plus large aux services d'emploi, accès aux services de garde éducatifs à l'enfance, etc.) pour que les personnes immigrantes puissent s'intégrer, contribuer pleinement à la société québécoise et répondre aux exigences du gouvernement du Québec.
- La croissance démographique au Québec est due entièrement à l'accroissement migratoire. En 2024, le solde migratoire international du Québec en 2024 est de 158 600 personnes, selon l'Institut de la statistique du Québec²⁰.
- Le poids démographique du Québec dans le Canada a chuté de 27,3 % en 1976 à 21,9 % en 2025²¹.
- Il ne faut pas à court terme miser sur l'accroissement naturel de la population québécoise pour répondre à l'enjeu démographique, d'ailleurs les données provisoires du 1^{er} trimestre de 2025 pointent vers un accroissement négatif record (-3950)²².
- La CPMT est d'avis qu'il faut établir la répartition des niveaux d'admission par catégorie d'immigration permanente.
- La CPMT recommande que le gouvernement s'appuie sur les études produites pour établir les niveaux d'immigration permanente, notamment sur l'étude de l'Institut du Québec (IDQ)²³. Selon l'IDQ, initialement, il faut viser la hausse des seuils d'immigration permanente et prévoir une réduction progressive dans les années suivantes, accompagnée d'une diminution du nombre d'immigrants temporaires. Par ailleurs, il faut donner la priorité aux travailleurs étrangers et aux diplômés déjà établis au Québec. Ce sont ces populations qui s'intègrent le mieux et contribuent le plus au développement économique du Québec.
- Il est primordial de conserver le PEQ, car ce programme et le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) ont des modalités et des processus différents. Le PEQ

¹⁹ Institut du Québec (2025) « Planification 2025 de l'immigration au Québec. Cinq questions pour éclairer les choix à venir », page 9, <https://institutduquebec.ca/publications/planification-2025-de-l-immigration-au-quebec>

²⁰ Données de l'Institut de la statistique du Québec <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/migrations-internationales-interprovinciales-bilan-demographique>

²¹ Données de l'Institut de la statistique du Québec <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2025.pdf>

²² Population et composantes de l'accroissement démographique, par trimestre, Québec, 2001-2025, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/population-composantes-accroissement-demographique-quebec>

²³ Institut du Québec (2025) « Planification 2025 de l'immigration au Québec Cinq questions pour éclairer les choix à venir », <https://institutduquebec.ca/publications/planification-2025-de-l-immigration-au-quebec>.

représente un programme d'immigration économique phare pour des personnes qui contribuent déjà à la société québécoise et maîtrisent la langue française et pour qui le passage au statut de résident permanent n'engendrait pas de pressions supplémentaires sur la capacité d'accueil. Le PEQ doit être exclu du calcul des seuils d'immigration permanente. Par ailleurs, la CPMT est d'avis qu'il faut retirer l'exigence de connaissance du français de la personne conjointe dans le cadre de ce programme.

La CPMT ne soutient aucun des trois scénarios présentés. La CPMT considère qu'il faut adopter un seuil plus élevé d'immigration permanente pour la période 2026-2029, avec une réduction progressive dans les années suivantes, offrant ainsi aux travailleurs et aux étudiants étrangers qualifiés déjà présents une voie d'accès rapide à la résidence permanente.

La CPMT recommande par ailleurs de conserver le PEQ, un programme complémentaire au PSTQ, en l'excluant du calcul des seuils d'immigration permanente et en retirant l'exigence de la connaissance du français de la personne conjointe.

ORIENTATION 3 : Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.

- La CPMT soutient cette proposition qui vise à augmenter la part des personnes immigrantes ayant une connaissance du français et à favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.
- Les données montrent que le niveau de scolarité est un facteur important dans le taux de chômage, avec des taux plus faibles pour ceux qui ont un diplôme d'études secondaires, et encore plus faibles pour ceux qui ont poursuivi des études postsecondaires. En plus, les entreprises de pointe cherchent activement à attirer des talents internationaux pour stimuler l'innovation et la croissance.
- La sélection des personnes immigrantes qui connaissent le français est importante, mais ne doit pas être un critère absolu au détriment des talents. Il est important de trouver un équilibre afin de répondre au besoin du marché du travail et de rester compétitifs sans négliger les talents exceptionnels qui n'ont pas le niveau requis de français.
- La CPMT est d'avis que l'accès aux services gouvernementaux de francisation permet aux personnes immigrantes d'apprendre le français ou d'en approfondir leur connaissance et favoriserait une meilleure intégration de ces dernières. L'offre de

francisation doit également répondre aux besoins des employeurs. L'offre de service en francisation actuelle est insuffisante, surtout en lien avec les récentes compressions budgétaires.

- Des travaux conjoints (CPMT, MIFI et MESS) sont en cours pour optimiser l'offre de services de Francisation Québec et le soutien offert via le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et ce, tout en s'assurant de la complémentarité entre les deux. La CPMT pourrait favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes en utilisant l'approche collective via ses programmes.

La CPMT appuie l'augmentation de la part des personnes immigrantes permanentes ayant une connaissance du français, mais pas au détriment des talents et des qualifications requises sur le marché du travail. D'où l'importance de se donner les moyens pour pouvoir répondre aux exigences gouvernementales. La CPMT considère en effet qu'il est essentiel d'assurer l'accès facile, rapide et adapté aux services gouvernementaux de francisation. Des travaux conjoints (CPMT, MIFI et MESS) sont d'ailleurs en cours pour optimiser l'offre de services de francisation en milieu de travail.

ORIENTATION 4 : Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu'elles représentent entre 63 et 66 % des admissions à la fin de la période.

- La CPMT souligne que l'orientation 4 donnera un avantage aux TET déjà présents sur le sol québécois. La CPMT est favorable d'accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec. Par ailleurs, dans le cadre des travaux de la CPMT sur les pistes de solution pour une voie rapide vers l'immigration permanente pour les TET en sol québécois concernés par les annonces du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada d'octobre 2024, la CPMT a recommandé de rendre admissibles à l'immigration permanente les TET qui sont concernés par les annonces du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral en facilitant l'accès au PEQ.
- L'accès limité aux services publics d'emploi pour les TET freine leur intégration socioprofessionnelle, et semble en contradiction avec la volonté du gouvernement de favoriser la sélection des personnes immigrantes déjà présentes au Québec.
- La CPMT recommande de favoriser la continuité du parcours des diplômés internationaux vers l'immigration permanente en facilitant le passage vers le PEQ ou le PSTQ sans expérience obligatoire (ou en limitant l'expérience exigée afin que les démarches puissent être réalistes).

La CPMT est favorable à ce qu'une majorité d'admissions provienne des personnes déjà présentes au Québec tout en maintenant le recrutement international ciblé pour les secteurs prioritaires ainsi que pour les personnes encore à l'étranger qui sont admissibles au regroupement familial ou à la catégorie des personnes réfugiées.

ORIENTATION 5: Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques prioritaires de l'économie québécoise.

- La CPMT est d'avis qu'il est important de garder le pourcentage observé les dernières années de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique.
- La CPMT est d'avis que les personnes de toutes les autres catégories d'immigration contribuent également au développement économique et social et souligne l'importance de favoriser leur intégration au marché du travail et leur établissement durable au Québec.

La CPMT est d'accord avec l'orientation 5, visant à maintenir une forte proportion d'immigration économique, tout en soulignant l'importance des autres catégories d'immigration. La CPMT propose d'établir la part d'immigration économique à celle observée les dernières années.

ORIENTATION 6 : Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire, afin de favoriser les personnes résidant sur le territoire québécois.

- La CPMT recommande de supporter l'engagement humanitaire et les obligations internationales du Québec.

La CPMT soutient l'orientation 6 supportant les obligations internationales du Québec et en affirmant la nécessité de l'intégration sur le marché du travail et dans la société québécoise de tous les immigrants se trouvant sur le sol québécois.

4. CONCLUSION

Consolider l'immigration permanente est un sujet d'actualité qui demeure prioritaire pour la CPMT. Un travail important a été réalisé pour convenir d'un consensus fort autour du positionnement de la CPMT pour chacune des orientations proposées.

La CPMT :

- est d'avis que toute éventuelle réduction du nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec devrait être progressive, ciblée et accompagnée d'une hausse du niveau d'immigration permanente. Elle insiste sur l'importance de faciliter l'établissement permanent des personnes qui se trouvent actuellement dans la catégorie des résidents temporaires au Québec. La CPMT souligne par ailleurs que la réduction de 13 % du nombre de titulaires de permis dans le PTET et le PÉÉ est trop importante. Les réalités régionales et sectorielles du Québec, les enjeux liés au démarrage de cohortes aux trois ordres d'enseignement de même que la nécessité de maintenir la capacité de recherche et d'innovation des établissements universitaires doivent être pris en compte;
- ne soutient aucun des trois scénarios présentés. Elle considère qu'il faut adopter un seuil plus élevé d'immigration permanente pour la période 2026-2029, avec une réduction progressive dans les années suivantes, offrant ainsi aux travailleurs et aux étudiants étrangers qualifiés déjà présents une voie d'accès rapide à la résidence permanente. Elle recommande par ailleurs de conserver le PEQ, un programme complémentaire au PSTQ, en l'excluant du calcul des seuils d'immigration permanente et en retirant l'exigence de la connaissance du français de la personne conjointe;
- appuie l'augmentation de la part des personnes immigrantes permanentes ayant une connaissance du français, mais pas au détriment des talents et des qualifications

requis sur le marché du travail. D'où l'importance de se donner les moyens pour pouvoir répondre aux exigences gouvernementales. La CPMT considère en effet qu'il est essentiel d'assurer l'accès facile, rapide et adapté aux services gouvernementaux de francisation. Des travaux conjoints (CPMT, MIFI et MESS) sont d'ailleurs en cours pour optimiser l'offre de services de francisation en milieu de travail;

- est favorable à ce qu'une majorité d'admissions provienne des personnes déjà présentes au Québec tout en maintenant le recrutement international ciblé pour les secteurs prioritaires ainsi que pour les personnes encore à l'étranger qui sont admissibles au regroupement familial ou à la catégorie des personnes réfugiées;
- est d'accord avec l'orientation 5, visant à maintenir une forte proportion d'immigration économique, tout en soulignant l'importance des autres catégories d'immigration. La CPMT propose d'établir la part d'immigration économique à celle observée les dernières années;
- soutient l'orientation 6 supportant les obligations internationales du Québec et en affirmant la nécessité de l'intégration sur le marché du travail et dans la société québécoise de tous les immigrants se trouvant sur le sol québécois.

Les changements fréquents dans les programmes d'immigration ont beaucoup d'impacts sur les entreprises, les organisations et les individus concernés. Le Québec doit se donner une vision à plus long terme et une meilleure stabilité au bénéfice de ces derniers.

Les membres de la CPMT souhaitent par ailleurs le maintien des initiatives visant la régionalisation de l'immigration. Enfin, ils soulignent l'importance de s'assurer de l'attractivité du Québec dans un contexte de migration internationale accrue.